

## OBTENEZ DES REMISES EN ARGENT EXTRAORDINAIRES SANS PAYER DE FRAIS ANNUELS!

Commencez à obtenir des remises en argent sur vos achats quotidiens<sup>8</sup> avec la nouvelle **carte Visa Platine ManuvieCOMTANT+**.



FRAIS ANNUELS	ACHATS	AVANCES DE FONDS	LIMITE DE CRÉDIT
0 \$	19,99 %	21,99 %	1 000 \$ minimum

Cette carte sans frais offre :

- 2 % de remise en argent sur les achats à l'épicerie
- 1 % de remise en argent sur tous les autres achats
- Une remise en argent **doublée** sur tous les autres achats, ce qui la porte à 2 %, sur les six premiers relevés<sup>9</sup>.

Vous profiterez également de tous les avantages qu'offre Visa, dont le fait que votre carte est acceptée partout dans le monde et la Responsabilité zéro, qui vous protège contre l'utilisation non autorisée de votre carte. De plus, ayez l'esprit tranquille grâce à l'Assurance achats et la Garantie prolongée.

### OCCASION D'UNE DURÉE LIMITÉE

Transférez le solde d'autres cartes de crédit à intérêt élevé à un compte de carte de crédit Visa Platine ou Visa Infinite ManuvieCOMTANT+ et payez un taux d'intérêt annuel de seulement 1,99 % pendant six mois sur la somme transférée<sup>10</sup>.

Pour obtenir des précisions, visitez le site [banquemanuvie.ca/cartesdecREDIT](http://banquemanuvie.ca/cartesdecREDIT).

Communiquez avec votre spécialiste des prêts aux particuliers pour commencer à obtenir des remises en argent dès aujourd'hui!

\* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

<sup>1</sup> Vous obtiendrez 3 % de remise en argent sur la première tranche de 25 000 \$ que vous dépensez chaque année chez les commerçants répertoriés dans le réseau Visa en tant qu'épiceries et supermarchés (code de commerçant : 5411). Vous gagnerez 2 % de remise en espèces sur la première tranche de 25 000 \$ que vous dépensez chaque année chez les commerçants répertoriés dans le réseau Visa en tant qu'hôtels et transporteurs aériens (code de commerçant : 3000-3298, 3501-3833, 4511, 4722, 7011, 7012). Tous les autres achats permettent d'obtenir une remise en argent de 1 %. Le plafond des dépenses annuelles de 25 000 \$ sera ramené à zéro à chaque anniversaire de la date à laquelle vous avez ouvert votre compte de carte de crédit. Les modalités, les conditions et les commerçants/catégories de commerçants admissibles peuvent changer sans préavis. Les remises en argent sont obtenues sur les achats par carte, moins les remboursements, et non sur les avances de fonds, les intérêts, les frais, les frais de service/d'opérations, les transferts de solde et les paiements.

<sup>2,5</sup> Visa Infinite – Conditions générales : Pour profiter des avantages et des services Visa Infinite, vous devez être un titulaire admissible d'une carte Visa Infinite valide. Les offres et les avantages sont non transférables, et les réductions ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucune autre réduction. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler les offres en tout temps sans préavis. Ni Visa ni l'émetteur de la carte ne seront tenus responsables de toute réclamation ou de tout dommage résultant de l'usage de tout avantage ou service offert par un tiers. Toutes les offres, tous les avantages et tous les services sont assujettis à des conditions complètes, y compris les conditions du fournisseur (comme il est indiqué à l'adresse [visainfinite.ca/infinitel/conditions-des-offres.jsp](http://visainfinite.ca/infinitel/conditions-des-offres.jsp)). La politique de confidentialité de Visa Infinite (accessible à l'adresse [visainfinite.ca/infinitel/confidentialite.jsp](http://visainfinite.ca/infinitel/confidentialite.jsp)) s'applique à tous les avantages et services qui nécessitent une inscription par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite ou du site Web Visa Infinite ou qui sont autrement fournis par ceux-ci. La collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels du titulaire de carte par les fournisseurs tiers de services et d'avantages aux titulaires d'une carte Visa Infinite sont assujetties aux politiques de confidentialité des parties tierces.

<sup>3</sup> Vous serez exonéré des frais annuels de 99 \$ pour la première année uniquement, en fonction de la date d'ouverture de votre compte.

<sup>4,9</sup> Nous doublerons la remise en argent de 1 % que vous obtenez habituellement sur les achats courants portés à votre compte (pour un total de 2 %) pour une durée de six périodes de relevés à compter de la date d'ouverture de votre compte. Vous obtiendrez la remise en argent standard de 1 % sur tous les achats courants portés à votre compte après les six périodes de relevés. Toutes les autres modalités relatives aux récompenses de la Banque Manuvie associées à votre compte continueront de s'appliquer durant cette offre promotionnelle. L'offre peut être modifiée ou prolongée et ne peut être combinée à aucune autre offre.

<sup>6</sup> L'assurance est soumise aux conditions, aux restrictions et aux exclusions. Vous devez vous reporter aux Certificats d'assurance inclus dans votre Convention du titulaire de carte pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des garanties. Vous devez lire les Certificats d'assurance et conserver la Convention du titulaire de carte en lieu sûr avec tous leurs autres documents importants et l'apporter lorsque vous voyagez. L'assurance est établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-Américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie.

<sup>7</sup> Nous exonérons uniquement les frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un pour les 12 premiers mois consécutifs (un an), à condition que votre compte de carte de crédit soit ouvert et en règle. La période d'exonération des frais ne sera pas prolongée ni réinitialisée si vous décidez de changer de type de carte Visa ManuvieCOMTANT+. Les frais mensuels du compte Manuvie Un sont indiqués sous l'onglet Manuvie Un, puis la rubrique Taux et frais du site Web [prethypotheicairebanquemanuvie.ca](http://prethypotheicairebanquemanuvie.ca). Vous serez toujours tenu de payer tout autre type de frais qui pourrait s'appliquer à votre compte Manuvie Un au cours de la période d'exonération. Les frais peuvent être modifiés en tout temps sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours. Il y aura exonération des frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un chaque année si vous réglez pour au moins 20 000 \$ d'achats nets avec votre carte Visa Infinite Manuvie COMTANT+ durant l'année précédente. Par exemple, si vous réglez pour au moins 20 000 \$ d'achats nets avec votre carte durant la première année, il y aura exonération des frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un chaque mois de la deuxième année, période durant laquelle le compte de carte de crédit doit être ouvert et en règle. Si vous réglez pour moins de 20 000 \$ d'achats nets avec votre carte durant la première année, vous n'aurez droit à aucune exonération des frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un pour aucun mois de la deuxième année. Si vous réglez pour au moins 20 000 \$ d'achats nets avec la carte durant la deuxième année, vous aurez droit à l'exonération des frais de service mensuels applicables à votre compte Manuvie Un chaque mois de la troisième année, période durant laquelle le compte de carte de crédit doit être ouvert et en règle. Le calcul du total des dépenses annuelles commence à la date d'anniversaire de l'ouverture du compte de carte de crédit et se termine 12 mois plus tard. Le cumul des dépenses annuelles figurera sur votre relevé mensuel de compte de carte de crédit. Les frais de service mensuels seront de nouveau indiqués sur le prochain relevé de compte Manuvie Un lorsque la période initiale d'exonération de 12 mois sera terminée ou sur le premier relevé de compte de l'année suivant celle durant laquelle le total des achats nets réglés avec la carte est inférieur à 20 000 \$. Cette offre s'applique uniquement lorsque le titulaire de carte est le titulaire principal ou un titulaire conjoint d'un compte Manuvie Un personnel. Cette offre ne s'applique qu'aux titulaires principaux d'une première carte Visa Infinite ManuvieCOMTANT+ et qu'à un seul compte Manuvie Un par titulaire principal. Cette offre peut être modifiée ou retirée en tout temps sans préavis.

<sup>8</sup> Vous obtiendrez 2 % de remise en argent sur la première tranche de 15 000 \$ que vous dépensez chaque année chez les commerçants répertoriés dans le réseau Visa en tant qu'épiceries et supermarchés (code de commerçant : 5411). Tous les autres achats permettent d'obtenir une remise en argent de 1 %. Le plafond des dépenses annuelles de 15 000 \$ sera ramené à zéro à chaque anniversaire de la date à laquelle vous avez ouvert votre compte de carte de crédit. Les modalités, les conditions et les commerçants/catégories de commerçants admissibles peuvent changer sans préavis. Les remises en argent sont obtenues sur les achats par carte moins les remboursements et non sur les avances de fonds, les intérêts, les frais, les frais de service/d'opération, les transferts de solde et les paiements.

<sup>10</sup> Seul le titulaire principal de la carte peut demander un transfert de solde. Le taux d'intérêt annuel promotionnel de 1,99 % s'applique à tout solde de carte de crédit que vous transférez dans un délai de 90 jours suivant la date d'ouverture de votre compte et demeurera en vigueur pour 180 jours (six mois) à partir de la date du transfert. Une fois la période de la promotion terminée, le taux de 1,99 % sur tout solde admissible (notamment les soldes qui demeurent impayés à la fin de l'offre) passera au taux d'intérêt régulier applicable aux transferts de solde. Le taux d'intérêt s'applique à partir de la date d'affichage du ou des transferts dans le nouveau compte de carte de crédit de la Banque Manuvie. Les transferts de solde sont sous réserve de la disponibilité du crédit. Le solde doit être remboursé et il est administré selon les modalités de la convention de titulaire de carte. Les soldes transférés peuvent être utilisés uniquement pour rembourser un solde sur le compte d'une carte de crédit émise par une institution financière canadienne à l'intention des consommateurs et approuvée par la Banque Manuvie. Les transferts de soldes seront effectués dans l'ordre dans lequel ils ont été demandés, conformément à votre convention de titulaire de carte. La valeur totale des transferts de soldes ne peut dépasser la limite de crédit autorisée sur le compte de carte de crédit. Si la valeur totale est supérieure à la limite, la Banque Manuvie pourrait devoir envoyer uniquement une partie du paiement au dernier compte/créancier désigné. Des frais d'opération équivalant à 1 % de la somme de chaque transfert de solde que vous demandez seront appliqués. Cette offre ne peut être utilisée pour transférer un solde d'un autre compte de Manuvie ou pour effectuer un paiement ou un dépôt dans un autre compte de Manuvie. Aucune remise ne sera obtenue sur les transferts de solde. Cette offre peut être modifiée ou prolongée en tout temps.

